

# 136 postes à la rentrée 2017 dans le premier degré en Ille et Vilaine

***C'est ce que revendique l'intersyndicale départementale SDEN CGT, SNUDI FO, SUD Education, SE-UNSA, STE-CNT.***

C'est le nombre de postes nécessaire pour permettre l'alignement du P/E (nombre d'enseignants pour 100 élèves) du département sur la moyenne nationale. En effet, la récente très légère amélioration de cet indicateur du taux d'encadrement ne change rien à l'affaire : l'Ille et Vilaine reste l'un des trois départements les plus mal placés, payant peut-être ainsi son "excellence".

## **Une revendication inéquitable ?**

On nous oppose régulièrement le fait que les situations des départements sont diverses et par conséquent incomparables, les problématiques de l'Ille et Vilaine n'ont rien de commun avec celles de départements très ruraux, ou de départements comprenant de nombreuses zones d'Education Prioritaires... La revendication des 136 postes serait par conséquent inéquitable.

Outre le fait qu'il n'appartient pas aux organisations syndicales de définir leurs revendications en fonction d'une gestion "équitable" de la pénurie, l'intersyndicale considère que la revendication des 136 postes est parfaitement légitime : si l'Ille et Vilaine n'est pas la Seine Saint-Denis, ni le Cantal, elle comprend des écoles rurales, des écoles en éducation prioritaire : c'est au final un

département "moyen", assez représentatif des problématiques nationales, ce qui justifie pleinement l'alignement de son P/E sur la moyenne nationale.

## **136 postes pour améliorer les conditions de travail**

Alors que les demandes institutionnelles sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus pressantes, les taux d'encadrement en Ille et Vilaine n'ont quasiment pas évolué ces dernières années. Trop de fermetures, trop peu d'ouvertures de classes, trop nombreuses les écoles avec des effectifs élevés, ne permettant pas aux enseignants d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions. Dans le même temps, les difficultés de remplacement se sont aggravées, les RASED ont été considérablement affaiblis, l'enseignement spécialisé mis à mal, la formation continue liquidée...

## **L'argent public pour l'école publique !**

En Ille Vilaine, l'école publique connaît une forte concurrence de l'école privée. L'intersyndicale, attachée à ce principe : l'argent public pour l'école publique, considérant que celle-ci est la seule école de la République, affirme qu'il est du devoir de l'Etat et des collectivités locales de la défendre en toutes circonstances et par tous les moyens, notamment en ouvrant ou en maintenant les classes, en développant la scolarisation des enfants de moins de trois ans sur tout le territoire.

**L'intersyndicale départementale SDEN CGT, SNUDI FO, SUD Education, SE-UNSA, STE-CNT affirme que la revendication de 136 postes dans le premier degré à la rentrée 2017 pour permettre l'alignement du P/E (nombre d'enseignants pour 100 élèves) du département sur la moyenne nationale est légitime !**

**Elle devra permettre :**

- la baisse significative des effectifs par classe, aucune classe surchargée,
- la création des postes de titulaires remplaçants nécessaires,
- le rétablissement de RASED complets,
- la créations des postes spécialisés nécessaires à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- le développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans tout le département,
- la défense et la promotion de l'école publique, seule école de la République.